



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AGREMENT
D'ADOPTION**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.225-1 à L225-10 et R225-9 à R225-11 relatifs à la commission d'agrément,

Vu la proposition du 26 mars 2025 de l'Union Départementale des Associations Familiales,

Vu la proposition du 10 mars 2025 de l'Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'État ADEPAPE 62 Parcours de Vie,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services,

ARRÊTE :

Article 1 : la composition de la commission départementale d'agrément d'adoption prévue aux articles L225-2 et R225-9 du code d'action sociale et des familles est fixée comme suit :

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Au titre de l'alinéa 1 : trois personnes appartenant au service qui remplit les missions d'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption ou leurs suppléants désignés parmi les personnes répondant aux mêmes conditions ;

- madame Daphné Bogo
directrice de l'enfance et de la famille
présidente de la commission d'agrément

- madame Karine Carpentier
cheffe du service départemental de
l'adoption et accès aux origines
vice-présidente de la commission
d'agrément

- madame Anne Monfilliette
cheffe du bureau agréments et adoption

- madame Sabine Walle
responsable de secteur d'aide sociale à
l'enfance

- madame Michèle Mercier
cheffe du bureau accès aux origines

- madame Cathy Bonnay
chargée de mission consultation de
dossiers au bureau de l'accès aux
origines

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20250418-DEFSDAAOCCDAA1-AR
Date de réception préfecture : 25/04/2025

Au titre de l'alinéa 2 : deux membres du conseil de famille des pupilles de l'État et leurs suppléants ;

- madame Marie-Noëlle Huchon
représentant UDAF
membre du conseil de famille de Calais

- madame Bénédicte Ryckelynck
représentant UDAF
membre du conseil de famille de Calais

- madame Mélanie Maréchal
représentant ADEPAPE 62 Parcours de Vie
membre du conseil de famille de Calais

- madame Christine Biren
représentant ADEPAPE 62 Parcours de Vie
membre du conseil de famille d'Arras

Au titre de l'alinéa 3 : une personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance ;

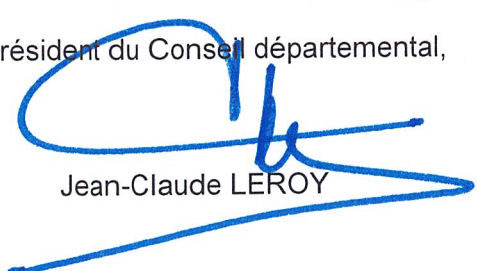
- madame Jennifer Vichard
cheffe de mission prévention maternité et parentalité

Article 2 : la présidence de la commission est assurée par madame Daphné Bogo. madame Karine Carpentier est nommée vice-présidente.

Article 3 : les membres de la commission sont nommés pour six ans.

Arras, le 18 AVR. 2025

Le Président du Conseil départemental,


Jean-Claude LEROY